



## Rupture Conventiennelle

-----  
Par Juliette1001

Bonjour, je suis en procédure de rupture conventionnelle et viens de connaître le montant de mon indemnité de départ au bout de 11 ans de boîte.

Je suis dans mes calculs et aimerais déterminer le chiffre se situant entre la prime légale et supra légale à fin de déterminer le délai d'obtention de mes droits chômage.

Est-ce que quelqu'un peut m'aider s'il vous plaît ? Merci.